

**DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS**

**Plan de cours**

COURS : **COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE : LITTÉRATURE  
QUÉBÉCOISE ET UNIVERSELLE**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 3 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 2

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE    BUREAU    📮 POSTE    ✉️ COURRIEL  
Alain Plante    C-185    4542    alain.plante@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS    *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi				de 10h à 11h	de 10h à 11h
Après-midi	de 15h à 16h				

COORDINATION DÉPARTEMENTALE    BUREAU    📮 POSTE    ✉️ COURRIEL  
Véronique Fortin    C-185    6609    dep.litterature@cegepmontpetit.ca

## **PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT**

### **Objectif de la discipline**

#### *Portrait du diplômé et de la diplômée en littérature*

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils et elles auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique et auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bonnes lectrices et de bons lecteurs d'œuvres littéraires qui sauront construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, chacun et chacune aura appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur ou l'autrice a eu recours et à en saisir les effets. Elles et ils seront ainsi devenus des lecteurs et des lectrices sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Les étudiantes et les étudiants auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, elles et ils seront devenus des lecteurs et des lectrices capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ces derniers et ces dernières auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Elles et ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivaines et les écrivains rencontrés et auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qui auront été lues. Confrontées aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, les cohortes étudiantes auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Elles auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, les étudiants et les étudiantes auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains et d'écrivaines qui en font un usage inusité et original. Bref, elles et ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. De plus, les quatre grands genres littéraires auront été abordés notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. Enfin, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

## **Énoncé de la compétence ministérielle**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

## **Éléments de la compétence ministérielle**

1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.
5. Rédiger des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment à son champ d'études.
6. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés notamment à son champ d'études.
7. Réviser et corriger les textes.

## **Directives départementales**

Produire, à l'occasion de l'étude de quatre œuvres complètes, dont deux de la littérature québécoise et deux de la littérature mondiale, de genres variés (dont un essai), différents types de discours oraux et écrits, liés notamment, directement ou par analogie, au champ d'études de l'étudiante ou de l'étudiant.

## **ŒUVRES À L'ÉTUDE**

- Paul Valéry (France), « La crise de l'esprit » (1919), *Europes de l'antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2000.
- Kressmann Taylor (États-Unis), *Inconnu à cette adresse*, Paris, Éditions Autrement, 2001.
- Aldous Huxley (Royaume-Uni), *Le Meilleur des mondes*, Paris, Pocket, 2002.
- Nicolas Dickner (Québec), *Nikolski*, Québec, Alto, 2007.
- Pierre-Luc Brisson (Québec), *Le Cimetière des humanités*, Montréal, Poètes de brousse, 2014.

NOTE : Ces livres devront être lus intégralement pour les dates prévues au calendrier ; chacune de ces œuvres fera l'objet d'une analyse en classe.

## **MÉDIAGRAPHIE**

ARCAND, Richard et Nicole Bourbeau, *La Communication efficace*, Montréal, CEC, 1995.

GADBOIS, Vital, Michel Paquin et Roger Reny, *20 grands auteurs pour découvrir la nouvelle*, Beloeil, La Lignée, 1990.

GÉLINAS, Marie-Claude, *La Communication, notions fondamentales*, Anjou, CEC, 2005.

LAFFONT-BOMPIANI, *Nouveau dictionnaire des oeuvres de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Robert Laffont, 7 vol., 1994.

PAQUIN, Michel et Roger Reny, *La Lecture du roman*, Beloeil, La Lignée, 1984.

PILOTE, Carole, *Guide littéraire* (3<sup>e</sup> éd.), Montréal, Beauchemin.

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche !*

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

## ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours privilégie une démarche pédagogique fondée sur l'analogie, l'exemplarité et le transfert. Une telle approche assure largement l'adaptation du cours au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. Cette dernière ou ce dernier sera en effet ici confronté à des situations de communication qui, bien qu'elles relèvent de ce champ de savoir spécifique que sont les études littéraires et qu'elles mettent en jeu des objets appartenant à la littérature universelle, sont similaires à celles qu'il ou elle rencontrera dans son champ d'études ou encore dans sa vie quotidienne, professionnelle ou privée. L'étudiante ou l'étudiant sera ainsi amené à acquérir des notions fondamentales en matière de communication et à développer des compétences transposables à des situations aux enjeux les plus divers.

Plus spécifiquement, la session sera constituée de cours magistraux lors desquels le professeur présentera les œuvres au corpus ainsi que leurs contextes sociohistoriques. Une part importante sera accordée à l'analyse de ces textes, ce qui nous permettra, entre autres choses, d'approfondir une problématique générale ou quelques thèmes communs à l'ensemble des titres au corpus. Outre les cours magistraux, des contrôles de lecture et des travaux pratiques en classe permettront aux étudiantes et aux étudiants d'apprécier ces œuvres et de bien se préparer aux exposés oraux qui auront lieu dans le dernier tiers la session.

### ***Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe***

*La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.*

*Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :*

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;*
- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;*
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.*

*En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidive après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.*

## PLANIFICATION DU COURS

CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
<b>Semaine 1</b> - Présentation du cours : contenu, démarche, exigences - Problématique générale : la crise du sens - Contexte sociohistorique : l'avènement d'une crise	Lecture : <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>La Crise de l'esprit</i></li><li>• <i>Inconnu à cette adresse</i></li></ul>
<b>Semaine 2</b> <b>PAUL VALÉRY, LA CRISE DE L'ESPRIT</b> - Survol biographique - Critique de la modernité - Préparation à l'exposé oral 1: sujet, exigences et consignes  <b>Contrôle de lecture : <i>La Crise de l'esprit</i></b>	Lecture : <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>La Crise de l'esprit</i></li><li>• <i>Inconnu à cette adresse</i></li></ul>

<p><b>Semaines 3-4</b>  <b>KRESSMANN TAYLOR, INCONNU À CETTE ADRESSE</b>  - Survol biographique  - Propagande et endoctrinement : mimétisme d'un discours à vide  - La crise de la culture (Hannah Arendt)  - L'exposé oral : les multiples aspects de la communication</p> <p><b>Contrôle de lecture, semaine 3 : <i>Inconnu à cette adresse</i></b></p> <p><b>Atelier, semaine 4</b></p>	<p>Lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Inconnu à cette adresse</i></li> <li>• <i>Le Meilleur des mondes</i></li> </ul>
<p><b>Semaines 5-6</b>  <b>ALDOUS HUXLEY, LE MEILLEUR DES MONDES</b>  - Survol biographique  - Utopie et dystopie  - La crise de l'homme (Albert Camus)</p> <p><b>Contrôle de lecture, semaine 5 : <i>Le Meilleur des mondes</i></b></p>	<p>Lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le Meilleur des mondes</i></li> <li>• <i>Nikolski</i></li> </ul>
<p><b>Semaine 7</b>  - Exposés oraux des étudiants :</p> <p>Revue de presse du World Press Photo 2023</p>	<p>Lecture : <i>Nikolski</i></p>
<p><b>Semaine de lecture  du 9 au 13 octobre</b></p>	<p>Lecture : <i>Nikolski</i></p>
<p><b>Semaines 8-9</b>  <b>NICOLAS DICKNER, NIKOLSKI</b>  - Survol biographique  - La postmodernité  - Préparation à l'exposé oral 2 : sujet, exigences et consignes</p> <p><b>Contrôle de lecture, semaine 8 : <i>Nikolski</i></b></p>	<p>Lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nikolski</i></li> <li>• <i>Le Cimetière des humanités</i></li> </ul>
<p><b>Semaines 10 -11</b>  <b>PIERRE-LUC BRISSON, LE CIMETIÈRE DES HUMANITÉS</b>  - Survol biographique  - Retour sur l'essai comme genre littéraire  - La marchandisation de l'éducation</p> <p><b>Contrôle de lecture, semaine 10 : <i>Le Cimetière des humanités</i></b></p>	<p>Lecture : <i>Le Cimetière des humanités</i></p>
<p><b>Semaines 12 à 14</b>  - Exposés oraux des étudiants</p>	
<p><b>Semaine 15</b>  - Examen final en classe</p>	

**NOTE :** Il est possible que des réaménagements du calendrier s'imposent en cours de session. L'étudiant est prié de se tenir au courant de toute modification éventuelle des activités.

## ÉVALUATION

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Contrôles de lecture	Individuel, en classe	2, 3, 5, 8 et 10	25
Atelier	Individuel, en classe	4	15
Exposé oral 1	En équipe, en classe	7	15
Exposé oral 2 (1 <sup>re</sup> partie de l'évaluation terminale)	Individuel, en classe	12-14	25
Examen final (2 <sup>e</sup> partie de l'évaluation terminale)	Individuel, en classe	15	20
			<b>/ 100</b>

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Contrôle de lecture :</b> la lecture des œuvres au corpus permet aux étudiantes et étudiants d'enrichir leur bagage littéraire et culturel, de découvrir de nouveaux contextes socioculturels, d'être sensibilisés à des problématiques existentielles, etc. ; la lecture d'œuvres littéraires développe le sens critique et éveille au monde.	Répondre avec justesse aux questions portant sur le contenu des œuvres.
<b>Ateliers :</b> lors des ateliers les étudiantes et étudiants doivent repérer des éléments précis de contenu et de forme dans les œuvres vues en classe afin d'en analyser le sens et la portée.	Répondre de façon pertinente aux questions posées en tenant compte du fond comme de la forme et toujours dans un esprit d'analyse — approfondir le sens.
<b>Exposé oral :</b> acquérir les connaissances pertinentes relatives à la présentation orale et développer une méthodologie polyvalente pouvant s'adapter à diverses situations de communication.	À venir.
<b>Examen final :</b> cette évaluation porte sur les connaissances littéraires vues en classe pendant la session et la maîtrise de la communication orale ; plus précisément, elle porte sur les connaissances relatives aux divers contextes socioculturels vus en classe et aux problématiques et aux thèmes caractéristiques des œuvres du corpus ; cet examen permet d'évaluer les capacités d'analyse et le sens critique des étudiants et étudiantes.	À venir.

\* Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA).

## **CONDITIONS DE RÉUSSITE**

### **(1) NOTE DE PASSAGE**

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

### **(2) PRÉSENCE AUX COURS**

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

#### **Politique départementale de présence en classe**

1] Une étudiante ou un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur ou sa professeure qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admise en classe toute personne qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absentée à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

### **(3) REMISE DES TRAVAUX**

Les travaux exigés par un professeur ou une professeure doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

La professeure ou le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant ou l'étudiante. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur ou la professeure peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

### **(4) PLAGIAT et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle**

a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.

d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA.

Les détails se trouvent sur le site Ma réussite : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca>

### **(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX**

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles ici : <https://rmsh.cegepmontpetit.ca/>

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

## **(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

### **Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit**

#### **• La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant ou l'étudiante doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le le ministère de l'Enseignement supérieur (une dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière: la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

#### **• Les cours de français au cégep: des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

#### **• La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante**

Au Cégep, l'étudiante ou l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français: chaque personne doit veiller à se donner, si elle ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque personne n'est pas pour autant laissée à elle-même: pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, elle peut compter sur plusieurs ressources:

a) le *Guide de révision en trois étapes*, que l'étudiant ou l'étudiante peut trouver en annexe de ce plan de cours, au CAF, au CÉF et sur le site Ma Réussite sous l'onglet Mes outils. Ce Guide présente une méthode de révision efficace que la population étudiante est encouragée à utiliser lors de rédactions ;

b) ses professeurs, que l'étudiant ou l'étudiante peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;

c) le *Centre d'étude en français (CÉF)*, où l'étudiant trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le *Centre d'étude en français* sont :



- le tutorat : l'étudiant qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);

- l'autoapprentissage : l'étudiant travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables.

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

### **Modalités d'évaluation du français écrit**

Dans les travaux où le professeur ou la professeure juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant:

<b>Cours</b>	<b>Nombre de mots d'une rédaction</b>	<b>Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)</b>
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 30 mots
601-102	800	1 faute / 40 mots
601-103	900	1 faute / 50 mots
601-104	900	1 faute / 50 mots

Chaque étudiant ou chaque étudiante devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le Département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la *Grille de correction du code*, produite par les centres d'aide, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours. Aussi, le Département a adopté le *Guide de révision en trois étapes*, préparé par les centres d'aide. Cette grille et ce guide sont annexés aux plans de cours.

## **(7) POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES**

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : [www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques](http://www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques). En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

## **(8) LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS et LES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP**

Les étudiants et les étudiantes ayant un diagnostic d'un professionnel ou d'une professionnelle (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé

mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par voie à "Service, CSA" ou par courriel à [servicesaadaptés@cegepmontpetit.ca](mailto:servicesaadaptés@cegepmontpetit.ca).

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur ou professeure dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

**GRILLE DE CORRECTION DU CODE****O ORTHOGRAPHE****G GRAMMAIRE**

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

**S SYNTAXE**

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

**V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)****T TYPOGRAPHIE**

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques